



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Pulverkleber-90
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Mortier formulé en poudre
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIM Nederland B.V.
Dukdalfweg 26
NL--1332 BM Almere
Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620
Téléfax: 0031 (0)36 53 20 030
Url: <http://www.keim.nl>
- **Service chargé des renseignements:**
Kees Mylanus
Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620
E-Mail: info@keim.nl
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +49(0)6132/84463

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xi; Irritant
R37/38-41: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant
- **Phrases R:**
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
22 Ne pas respirer les poussières.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

BE



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 1)

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Autres dangers**

Le produit contient du ciment. Réaction alcaline du ciment au contact de l'eau ou de l'humidité. Eviter le contact avec les yeux ainsi que le contact prolongé avec la peau.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Ciment, agrégats de faible granulométrie et additifs d'adhérence

· **Composants dangereux:**

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂)	50-100%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Portland, produits chimiques Xi R37/38-41 GHS05 Eye Dam. 1, H318; GHS07 STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315	10-25%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 2)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas inhaler les poussières.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Fermer les évacuations (risque de bouchage)
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
Éviter la formation de poussières.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation de poussière.
Éviter le contact avec la peau ou les yeux.
Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Éviter le développement et les dépôts de poussières.
- **Classe de stockage:** 13

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 3)

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

14808-60-7 quartz (SiO₂)
--

VL 0,1 mg/m ³

65997-15-1 Ciment Portland, produits chimiques

VL 10 mg/m ³

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni broser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Porter un masque respiratoire en cas de formation de poussières.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre: P

- **Protection des mains:**

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Gants en coton traités au nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection contre les poussières.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Poudre

Couleur: Gris

- **Odeur:** Caractéristique

valeur du pH à 20°C:	11,5 - 13* mélangé avec de l'eau
-----------------------------	-------------------------------------

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 4)

· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'inflammation:	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20°C:	1,5 - 1,6 * g/cm ³ Masse volumique
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Peu soluble miscible
· Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **En cas d'inhalation:** Irritant pour l'appareil respiratoire.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation:**
Produit contenant moins de chromates. Aucun effet de sensibilisation si la durée maximale de stockage est respectée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 5)

- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:** Eliminer des effluents par sédimentation
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer selon les réglementations locales.
 - **Catalogue européen des déchets**
- | | |
|----------|-------|
| 17 01 01 | béton |
|----------|-------|
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Marine Pollutant:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2011

Révision: 16.12.2010

Nom du produit: KEIM Pulverkleber-90

(suite de la page 6)

- **Indications complémentaires de transport:**
N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu
- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**